



Commission " Gestion quantitative de la ressource en eau (crues et étiages) "

Relevé des discussions de la réunion du 22 octobre 2008 – DAMIGNY – 9h30

- 1 -

Étaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 M. Gérard LIBERGE (Association rivières vivantes)
 M. Michel SALMON (Cdc du Pays Mélois)
 M. Didier BOURBON (DDAF de la Mayenne)
 Mme Laure LUCAS (Le Mans Métropole)
 M. Julien DEPEINT (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Daniel GRIVOT (Mayenne Nature Environnement)
 M. Daniel REBOUX (Association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe)
 M. Jean PINCHON (Association de sauvegarde des moulins et rivières de la Sarthe)
 M. Claude COURANT (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI)
 M. Jean-Paul DORON (FDPPMA de l'Orne)
 M. Pierre DUCHEMIN (CPNS)
 M. Jean HENAFF (Sarthe Nature Environnement)
 M. Jean-Claude PLET (Comité de Basse-Normandie de Canoë-Kayak)
 Mme Sonia BARON (DIREN Basse-Normandie)
 M. Pascal BONIOU (Agence de l'eau Loire-Bretagne)
 M. Christian MAUPERIN (DDAF de la Sarthe)
 M. Daniel BECK (DDAF de l'Orne)
 M. Michel LEROUX (ONEMA de la Sarthe)
 Mme Morgane THIEUX (ONEMA – délégation de Rennes)
 M. Thierry ANDRIEU (ONEMA de la Sarthe)
 M. Gérard BRAULT (Maire de St-Léonard-des-Bois)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Philippe GAGNOT (Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise)
 Mme Marie COUPARD (Maire de St-Paul-le-Gaultier)

M. Pascal MOISY (DDE de la Sarthe)
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, IIBSA)
 M. Jérôme DUCHEMIN (IDEA Recherche)
 M. Philippe MARTIN (IDEA Recherche)

Étaient excusés :

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Député et Conseiller Général de la Sarthe)
 M. Daniel LENOIR (Conseiller général de la Mayenne)
 Mme Virginie GASPARI (Etablissement Public Loire)
 M. Jean-François HOUSSIN (Sous-préfet de la Sarthe)
 M. François TOLLOT (Adjoint au Maire d'Alençon)
 Mme Micheline GENDRON (Maire de Maresché)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Propositions des actions et mesures à appliquer sur le bassin versant de la Sarthe Amont
- 2 – Questions diverses

En préambule M. BREUX présente la plaquette de communication sur l'étude des zones d'expansion des crues.

M. TETE souhaite que soit précisé qu'il convient désormais d'identifier les zones d'expansion à la parcelle, afin de les préserver, d'instaurer et de restaurer des zones d'expansion des crues.

Par ailleurs, M. BREUX rappelle que, suite au nouvel arrêté de composition de CLE de septembre 2008, les règles de représentation ont été modifiées, notamment pour le collège des usagers. Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études du cabinet IDEA Recherche.

Ordre du jour n°1 :

Propositions des actions et mesures à appliquer sur le bassin versant de la Sarthe Amont

M. DUCHEMIN rappelle les évolutions réglementaires récentes, et souligne que dorénavant les SAGE sont composés de deux documents principaux, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) des milieux aquatiques et le règlement. Ce dernier document, opposable au tiers, renforce la portée juridique du SAGE.

Il précise que l'objectif des scénarios d'actions, ou scénarios contrastés est d'approfondir l'analyse pour chacun des thèmes du SAGE (qualité de l'eau, quantité de la ressource, milieux aquatiques et naturels, inondations, loisirs et tourisme) en proposant des actions et des règles de gestion adaptées aux problématiques locales. Cette étape permettra d'apporter les éléments sur lesquels sera construite la future stratégie collective du SAGE.

Après avoir mis en exergue les principales conclusions du scénario tendanciel, il propose aux acteurs de formuler leurs propositions d'actions en tentant de répondre à trois questions majeures :

- Comment assurer le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques en période d'étiage ?
- Comment sécuriser quantitativement l'approvisionnement des populations en eau potable ?
- Comment réduire les risques liés aux inondations et protéger les populations ?

La méthode retenue est celle dite du « métaplan », et consiste pour chaque acteur à rédiger ses propositions sur des feuilles de papier (une proposition par feuille). Celles-ci sont ensuite affichées et explicitées si nécessaire par son rédacteur, puis des premiers recoupements sont effectués.

M. DUCHEMIN précise qu'il n'est pas question de censurer les propositions formulées, mais de permettre à chacun de s'exprimer librement. Il signale qu'un premier tri des mesures proposées sera réalisé par le bureau de la CLE en fonction de leur faisabilité technique, financière, sociologique, etc....

Les propositions faites par les acteurs présents en réunion sont rassemblées dans les tableaux qui suivent.

Remarque importante : les tableaux suivant reprennent textuellement la formulation de toutes les propositions faites par les acteurs en réunion. De fait, certaines sont redondantes.

Ordre du jour n°2 :

Questions diverses

M. SIROT rappelle qu'il reste possible au-delà de la réunion de transmettre de nouvelles propositions, et qu'elles seront prises en compte.

Il souligne par ailleurs qu'une intercommission se réunira prochainement pour travailler à une hiérarchisation des actions et mesures proposées, certaines relevant du volet opérationnel (fiches actions, d'autres du volet réglementaire (PAGD et règlement), et de les répartir géographiquement par secteurs prioritaires.

- 3 -

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

A. Aménagement de l'espace au regard de la ressource	B. Aménagement de l'espace pour réduire les inondations	C. Aménagement de Zones d'Expansion de Crues	D. Culture du risque	E. Continuité écologique
Subordonner les autorisations de lotir à la capacité de traitement de la station d'épuration et la capacité de la ressource	Imperméabilisation = bassin de rétention ex. St-Saturnin	Permettre à l'eau des cours d'eau en crues de s'épandre : acquisition/gestion de zones d'expansion des crues sur les secteurs les plus "générateurs" ou contributifs de crues	Accompagnement des services de l'Etat dans l'élaboration des PCS (Plans Communaux de Sauvegarde)	Suppression des ouvrages sans justification économique (hydroélectrique, AEP...)
	Diminuer le bétonnage Réaménagement des espaces naturels prairies - haies - retenues	Maintenir les zones naturelles d'expansion de crues existantes (maintien des espaces naturels prairies, forêts alluviales)	Privilégier la prévention à la protection	Pour la circulation nautique (canoë, kayak), maintien des barrages pour permettre de circuler toute l'année
	Limiter les drainages	Favoriser des zones de stockage naturelles (lacs...) et autres (ex. château d'eau)	Mise en place de repères de crues dans chaque commune	Restaurer les cours d'eau, les barrages existants
	Interdire toute implantation en lit majeur	Reconquête des zones inondables Interdiction de remblayer des zones d'expansion de crues		Mettre en place une charte de gestion hivernale des ouvrages là où l'effacement est impossible
	Changer les pratiques agricoles en lit majeur	Respecter les PPRi et conserver les champs d'expansion naturels		
	En agissant sur la gestion de l'espace pour un équilibre Zonages <--> Activités agricoles (élevage)			
	Rétablissement des prairies dans les lits majeurs			
	Acquisition de zones sensibles et prioritaires			
	Installation talus et haies transversaux pour ralentir les écoulements			
	Servitudes sur des zones inondables non bâties (avec dédommagement)			

F. Ouvrages pour ralentissement des crues	G. Améliorer la connaissance et le suivi des inondations	H. Protection des zones inondables	I. Améliorer les réseaux AEP	J. Economie d'eau
Création d'un maximum de bassins tampons et aménagement des bassins existants.	Zones d'expansion de crues : connaissance au niveau de la parcelle pour étudier les instaurations potentielles de zones d'expansion	Modifier la destination des habitations en zones inondables	Interdire toute nouvelle interconnexion en mettant la pression sur la ressource (qualité, quantité), et ne permettre l'interconnexion qu'en dernier recours	Economies d'eau par le recyclage de l'eau
Développer des petits aménagements de ralentissement dynamique des crues sur l'ensemble du bassin versant (affluents)	Obtenir rapidement des explications sur les écarts de résultats entre l'étude faisabilité Gué Ory (2004) et l'étude de cohérence	Inciter les collectivités à acheter les maisons à risque pour démolition	Rechercher de nouveaux captages et interconnecter les réseaux	Engager des opérations d'économies d'eau (collectivités, agriculture, industrie, particuliers)
Ouvrages de ralentissement dynamique des crues, cours d'eau principaux et secondaires	Etudier la genèse des crues de la Sarthe en amont d'Alençon : action par sous-bassin versant	Acquisitions foncières en zones inondables	Vigilance quant à la qualité et au rendement des réseaux de distribution lors de l'instruction de nouvelles demandes de prélèvements ou de renforcement	Inciter les acquéreurs de maisons individuelles à s'équiper de citerne de récupération d'eau pluviale ; idem pour les bâtiments industriels et agricoles
Faire des retenues (zones tampons) sur les collecteurs de drainage	Influence de l'Orne Saosnoise (mieux connaître cet affluent et instaurer un PPRi)	Développer les PPRi sur les affluents	Diagnostics et réhabilitation progressive des réseaux pour optimiser les rendements	Double circuits distribution
Maintenir en place les ouvrages existants Effectuer un maximum de bassins de rétention dignes de ce nom	Prévision et gestion de crise	Subventionner les acquisitions foncières en zones inondables du PPRi	Interconnexions - solidarité	Récupérer un maximum d'eau de pluie pour préserver le niveau de la nappe phréatique
	Renforcer le suivi type CRISTAL sur les affluents de la Sarthe			Encourager le recyclage et la récupération des eaux pour les bâtiments collectifs et habitations (eau de pluie, eau sanitaire alimentée par eau "récupérée")
	SPC : aide à la mise en place de SIG interactif pour la gestion de la crise			Activités industrielles et artisanales : utilisation de l'eau en circuit fermé : utilisation-filtrage-épuration-stockage

K. Cours d'eau et zones humides	L. Gestion des prélèvements	M. Gérer et sécuriser l'AEP	N. Plans d'eau	O. Veiller à la cohérence des actions
Restauration morphologique des cours d'eau (ralentissement des écoulements)	Revoir les aides aux cultures irriguées : suppression...	Afficher une priorité à l'AEP	Arrêter le développement des plans d'eau	Encadrer l'action de l'administration et s'assurer de sa cohérence
Recalibrer et reméander les ruisseaux	Raisonner les consommateurs Limiter prélèvements	Promouvoir des schémas directeurs d'Alimentation en Eau Potable	Aucune autorisation de création de plan d'eau	Privilégier toutes les actions curatives qui visent à traiter les problèmes à la source
Agir par l'amont Renaturer les affluents pour limiter les effets des crues	. Limiter les prélèvements . Supprimer un maximum de gouttières pour que les eaux pénètrent dans les sols . Faire en sorte que les eaux pénètrent dans les sols pendant toute l'année	Sécurisation AEP sur Alençon par une recherche globale visant les différentes solutions possibles y compris sécurisation géographiquement éloignée du besoin	Interdire toute création de plans d'eau	Valider la notion du pollueur-payeur Exemple de la dégradation de captage : les responsables doivent participer à la recherche de nouveaux captages
Restaurer les cours d'eau et les zones humides	Utiliser au maximum les puits existants pour les besoins en eau non consommable . Stocker au maximum les eaux pluviales	Révision du schéma départemental AEP pour l'Orne Harmonisation des orientations avec départements limitrophes souhaitable	Distinguer le plan d'eau (effet piscicole, jeux aquatiques) et la mare (<1 000 m ² et <1,5 m de profondeur, effet batraciens...)	Privilégier les aménagements à qualité environnementale
Restauration des cours d'eau et des zones humides en lien étroit avec la pérennité de l'élevage	Proposition de classement des bassins versants à problème en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) ou bassins à déficit quantitatif	Suivi des périmètres de protection des captages et forages	Création ou suppression de mares ou plans d'eau et morphologie des cours d'eau à réglementer	Mise en place d'un arrêté cadre sécheresse dans l'Orne bâti sur une logique de bassin versant (SAGE) en harmonisation avec les départements voisins
Entretien régulier des cours d'eau	Améliorer les équipements et mieux contrôler les prélèvements agricoles	Faire respecter les périmètres des captages AEP		
Restauration des cours d'eau	Supprimer les pompages sur petits cours d'eau et nappes d'accompagnement			
Gestion des zones humides	Quantifier et encadrer les forages individuels			
Maintenir, voire restaurer le réseau de zones humides	Suivre strictement les prélèvements (agricoles...) en période d'étiage.			
Interdire toute opération de drainage de zones humides	Partage de la ressource : quotas/attribution de volumes par usage			
Maintenir et restaurer les zones humides	Gestion collective des prélèvements			
Zones humides permanentes ou temporaires à situer sur les documents d'urbanisme pour les pérenniser	Limiter très fortement ou même supprimer les prélèvements pour les cultures en période d'étiage			
Renaturer les cours d'eau	Inventaire des prélèvements --> outil de suivi			
Afin d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques en période d'étiage sur les secteurs recalibrés : restaurer ces linéaires dégradés (reméandrage, augmentation de la rugosité, stopper l'incision des cours d'eau)	Sur les ZRE : inventaire des prélèvements Prise de mesures générales pour limiter la consommation (prix/volume distribué)			
	Augmenter taille des unités Production et Distribution AEP			
	Freiner les prélèvements Irrigation en augmentant taxe prélèvement			
	Suivi et sécurisation des modes de prélèvement et notamment par captages			